

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

ב"ה

CHABBAT NITSAVIM-VAYELE'H  
SAMEDI 20 SEPT. 2014 / 25 ELLOUL 5774

AVOT 5-6

ROCH HACHANA

JEUDI 25 &amp; VENDREDI 26 SEPT. 2014

1<sup>ER</sup> & 2 TICHRI 5775

CHABBAT PARCHAT HAAZINOU

SAMEDI 27 SEPT. 2014 / 3 TICHRI 5775

48<sup>e</sup> année

1

## EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

### Une année vraiment nouvelle

La formule est habituelle : cette année est différente de toutes les autres. A défaut de se révéler parfaitement exacte, elle exprime un espoir légitime : que l'année qui commence soit, pour chacun, chargée de toutes les bénédictions, qu'elle accomplisse tous les désirs positifs nés dans le cœur de tous les hommes. Pourtant l'année 5775, dans laquelle nous entrons à présent, présente justement un aspect qui la distingue de la plupart. Chacune des grandes fêtes qui l'inaugurent, à commencer par Roch Hachana, débouche, sans aucune transition, sur un Chabbat. Cela va beaucoup plus loin qu'un simple hasard de calendrier tant il est vrai que, dans la tradition juive, tout fait sens. Il nous faut en prendre pleine conscience.

Le jour de fête est en soi un temps différent qui nous emporte dans des élévations spirituelles nouvelles. Mais celui du Chabbat a une toute autre signification : n'est-il pas ce jour de transcendance qui apporte au monde une dimension d'infini et, à l'homme, un supplément d'âme ? N'est-il pas ce jour

où seul préside le lien avec D.ieu ? Or, voici qu'à l'issue de chaque fête, c'est justement une telle journée qui intervient et cela donne une tonalité particulière à cette année qui en devient comme une «année de Chabbat».

Ce caractère trouve aussi une autre expression : l'année 5775 est également une année de «Chemita», cette année de repos de la terre où, en Israël, tous les travaux agricoles s'arrêtent. Cette année, qualifiée de «Chabbat pour D.ieu», est celle où, selon le mot des commentateurs, «on s'éveillera pour rechercher D.ieu.» Certes, les lois de Chemita s'appliquent concrètement à la terre d'Israël. Mais, spirituellement, cela inspire et pénètre le temps où que nous le vivons. C'est dire que s'ouvre ici une période porteuse d'une puissance insoupçonnée. Alors que, à présent, le véritable travail devient celui du service divin, nous avons la capacité de retrouver l'essentiel.

Sachons qu'une clé est cachée ici : celle d'une «bonne écriture et signature pour une année bonne et douce.»

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Nitsavim – Vayele'h Un amour très profond

Nitsavim est toujours lu le Chabbat qui précède Roch Hachana. La raison étant que chaque Chabbat est lié aux jours de la semaine qui vient et les inclut. C'est ainsi que dans le verset «Vous vous tenez (...) en ce jour...» ouvrant la Paracha, «en ce jour» se réfère à Roch Hachana, «le jour du grand jugement».

Quand arrive ce jour, il est nécessaire que «vous vous teniez tous ensemble, en ce jour, devant l'Eternel votre D.ieu». Tous les Juifs doivent s'unir, depuis «les chefs de vos tribus» jusqu'à «vos bûcherons et vos puisatiers».

Rachi note que le terme «bûcherons» se réfère aux Cananéens qui s'étaient convertis au Judaïsme et n'étaient pas tout à fait sûrs de la raison de leur engagement. Cependant, alors même qu'ils se tenaient devant D.ieu avec tous les autres Juifs, «ils se tenaient tous ensemble».

Ce degré d'unité est bien plus fort que celui d'individus qui ne font que se tolérer quand bien même l'un est le chef et l'autre un simple individu.

L'implication d'une telle attitude est plutôt que cette unité résulte dans le fait que chacun bénéficie de l'autre et le complète. L'on peut donner ici, en guise d'illustration, l'image du corps humain, composé d'organes variés. Chacun possède une fonction qui lui est propre et

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat NITSAVIM-VAYELEKH

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 19h 37 • Sortie 20h 41

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	19.47	Marseille	19.23	Nice	19.16
Grenoble	19.22	Montpellier	19.29	Rouen	19.42
Lille	19.35	Nancy	19.22	Strasbourg	19.15
Lyon	19.26	Nantes	19.52	Toulouse	19.39

à partir du dimanche 14 septembre 2014

Heure limite du Chema : 10h 35 Pose des Téléphones : 6h 23  
Molad : mercredi 24 sept. à 8h 18 minutes et 15 'Halakim



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

qui complète celle des autres au point que chaque organe est incomplet sans les autres.

C'est pour parvenir à ce type d'unité à Roch Hachana que *Nitsavim*, qui met un tel accent sur l'unité du Peuple Juif, est lu le Chabbat précédent. En effet, le fait de lire ce concept évoqué dans la Torah donne au Peuple Juif le moyen d'en faire une réalité.

Le verset d'ouverture de la Paracha se conclut par : «Pour que vous entriez dans l'alliance avec l'Éternel votre D.ieu». En d'autres termes, l'unité du Peuple Juif sert de préambule à l'alliance que D.ieu conclut avec nous à Roch Hachana.

Nous pouvons observer que lorsque des amis, chers et véritables, désirent que leur amitié résiste, même sous des circonstances adverses, c'est quand leurs sentiments s'expriment encore très fortement qu'ils font une alliance et affirment que, quel que soit le futur, leur amour mutuel ne se brisera pas.

La force d'une telle alliance est telle que, quand bien même les circonstances qui les ont rapprochés subissent une transformation radicale, elle permet à leur amitié de résister.

Car un pacte est un accord qui défie la logique. L'intellect est écarté et un accord est établi pour forger une relation si puissante qu'aucune force au monde ne peut amoindrir l'amitié ressentie par un ami pour l'autre.

Il en va de même pour l'amour qui unit D.ieu et le Peuple Juif. Durant Roch Hachana, cet amour atteint son summum car il suit le service spirituel du mois d'Elloul, niveau qui a effacé tout ce qui risquait de cacher cet amour. Durant Roch Hachana, le Juif forge un lien si profond avec D.ieu, lien qui transcende complètement la logique, qu'aucune force du monde ne peut entraver cette relation.

Mais pour faire naître en D.ieu le désir de s'unir si intensément avec notre Peuple, il est nécessaire que nous Lui donnions la preuve de notre volonté de dépasser la logique. Et c'est cela que permet le fait que tous les Juifs s'unissent de façon si étroite qu'ils ne forment plus que «réellement un».

Parvenir à un tel sentiment à l'égard de son prochain va véritablement au-delà des frontières de la logique. Car logi-

quement, l'un est un «chef» alors que l'autre est «un bûcheron ou un puisatier». Mais quand un Juif fait preuve d'un tel degré d'amour illimité à l'égard de son alter égo, D.ieu à Son tour manifeste, à Roch Hachana, Son amour infini pour les Juifs et les bénit de toute Sa bienveillance pour l'année à venir.

## Roch Hachana Le pompier

Il y a très longtemps, bien avant qu'il n'y ait des voitures de pompiers, des brigades de pompiers ou des alarmes à incendie, la plupart des maisons étaient en bois et lorsqu'éclatait un incendie, c'était la catastrophe !

Une ville entière, ou du moins une grande partie, pouvait disparaître dans les flammes et la fumée. Si bien que lorsque se déclarait le feu, tout le monde abandonnait ses occupations ou son travail et se précipitait pour aider à éteindre l'incendie. Il y avait une tour de garde, plus grande que les autres bâtiments où un gardien surveillait constamment les environs. Dès qu'il percevait de la fumée ou des flammes, il sonnait l'alarme. Les gens de la ville formaient alors une chaîne humaine entre le cœur de l'incendie et le puits le plus proche et se passaient des seaux d'eau qu'on jetait sur le feu en espérant bien le vaincre.

Il arriva un jour qu'un jeune homme vint, de son petit village, pour la première fois en ville. Il s'arrêta dans une auberge aux environs de la ville. Soudain, il entendit le son d'un clairon. Il demanda à l'aubergiste ce que cela signifiait.

«Chaque fois que nous avons un incendie, lui expliqua l'homme, nous sonnons du clairon et le feu est rapidement éteint.»

«Mais c'est extraordinaire ! pensa le jeune homme. Quelle belle surprise et quelle sensation je vais faire dans mon village si je leur rapporte cela !»

Et sur ce, il acheta un clairon. Quand il revint au village, il était tout excité. Il appela tous les villageois pour les rassembler et s'exclama :

«Écoutez, braves gens. Il n'y a plus besoin d'avoir peur du feu. Regardez-moi et vous verrez à quelle vitesse je peux éteindre un incendie !»

Et à ces mots, il se précipita vers la chau-

mière la plus proche et mit le feu au toit de paille. Le feu prit et s'étendit très rapidement.

«N'ayez pas peur ! Regardez-moi !».

Et il commença à souffler de toutes ses forces dans le clairon, ne s'interrompant que pour reprendre sa respiration et pour dire :

«Attendez, cela va éteindre le feu en deux secondes !».

Mais le feu ne paraissait se soucier en rien de la musique et ondissait joyeusement de toit en toit jusqu'à ce que le village entier fût en flammes.

Les villageois de mirent à crier sur le jeune homme et à l'insulter.

«Fou que tu es ! Pensais-tu vraiment que le simple fait de souffler dans un clairon allait éteindre le feu ? C'est seulement le son de l'alarme, pour réveiller les gens s'ils dorment ou pour les faire quitter leurs occupations ou leur travail et les faire venir tirer de l'eau au puits pour éteindre les flammes !».

Nous nous rappelons de cette histoire lorsque nous entendons tant de fois le *Choffar* à Roch Hachana.

Faire retentir le *Choffar* possède une valeur intrinsèque puisque c'est l'un des commandements de D.ieu. Mais cette Mitsva possède une autre signification.

Certains pensent, comme le jeune homme du petit village, que le son du *Choffar* lui-même fait tout le travail pour eux. Ils pensent pouvoir continuer à «dormir» ou vaquer à leurs occupations sans qu'il y ait de nécessité à changer leur mode de vie ou leur conduite quotidienne. Il est sûr que le *Choffar* qui résonne dans la synagogue apportera une bonne et heureuse année !

Mais, tout comme le clairon de l'histoire, le *Choffar* est le son qui donne l'«alarme». Il porte un message : «Réveillez-vous, vous qui dormez. Faites une introspection. Revenez à D.ieu pour éteindre l'incendie qui menace de détruire vos maisons juives. Allez au puits, le puits des eaux vivantes, la Torah et les Mitsvot. Dépêchez-vous !».

Et c'est la raison pour laquelle, immédiatement après avoir fait résonner le *Choffar*, nous nous exclamons dans la prière : «Heureux sont ceux qui comprennent le sens du son du *Choffar*. Ils marchent dans Ta lumière, Ô D.ieu».

C'était un directeur agréable qui gérait la prison de Montgomery, en Alabama ; tous les projets que nourrissait Rav Its'hak Meir Lipszyc, émissaire du Rabbi, étaient acceptés sans problème. Le directeur fut muté à un autre poste. On avertit Rav Lipszyc que le remplaçant était un antisémite patenté. Il arriva une semaine avant Roch Hachana mais ce n'est qu'aux environs de 'Hanouccah que les problèmes commencent.

Le rabbin entra dans le bureau du directeur et s'assit :

- Chaque année, nous amenons les prisonniers juifs dans mon bureau de Birmingham pour l'allumage des bougies, commença-t-il sur le ton de l'évidence...

- Je vous préviens tout de suite, l'interrompit sèchement le directeur : cette année, vous devez être accompagnés par des gardes armés !

- D'accord, concéda Rav Lipszyc, qui s'attendait à pire.

Le directeur semblait ennuyé que cela ne le dérange pas plus que cela...

C'était la veille de la fête de 'Hanouccah. Le téléphone sonna chez le Rav :

- Je suis bien au Centre Loubavitch ? demanda une femme à l'autre bout du fil.

- Oui ! Puis-je vous aider ?

- Je m'appelle Lucy Von Hague. J'ai vu votre publicité à propos de la fête et je me suis demandée qui vous êtes.

- Nous sommes une organisation religieuse et nous cherchons à aider les Juifs de toutes obédiences à mieux connaître et pratiquer leur tradition.

- Moi aussi je suis juive : quels genres de programmes proposez-vous ?

- Nous avons des cours pour adultes, des offices religieux pour les fêtes, des aides pour les nécessiteux et des colis pour les prisonniers... au fait, demain, nous organisons une fête pour les détenus à 17 heures.

- Puis-je venir moi aussi, avec un ami ?

- Bien sûr ! Nous serons heureux de faire votre connaissance !

Ce soir-là, le directeur de la prison téléphona à Rav Lipszyc à 23 heures.

- Monsieur le rabbin ! Pour des raisons de sécurité, la fête est annulée ! Je sais que vous me comprenez !

- Mais pas du tout ! En quoi cette année est-elle différente de toutes les autres années ?

- Il n'y a rien à discuter ! Bonne nuit !

Atterré, Rav Lipszyc comprit qu'il n'y avait rien à attendre du directeur, il fallait agir !

Bien qu'il fût très tard, il téléphona à la dame qui lui avait laissé son numéro personnel (il aurait préféré l'appeler le lendemain aux heures de travail mais il n'avait pas le choix).

S'excusant de téléphoner si tard, il expliqua à son interlocutrice la situation.

- Monsieur le rabbin, pensez-vous qu'il s'agisse d'antisémitisme ? demanda-t-elle.

- J'ai de bonnes raisons de le penser, mais je n'ai pas de preuves.

- Dans ce cas, je m'en occupe. Nous nous verrons demain !

Tôt le lendemain matin, le téléphone sonna chez Rav Lipszyc :

- Bonjour ! Je suis Dr Riggs de Washington et je suis directeur de l'Aumônerie Centrale des prisons fédérales. J'ai entendu que vous avez un problème ?

Rav Lipszyc expliqua brièvement la situation et Dr Riggs suggéra :

- Pouvons-nous avoir une conférence à trois avec le directeur ?

Rav Lipszyc accepta, raccrocha le téléphone, vérifia l'heure sur sa montre puis décida de courir vers son Centre Loubavitch pour régler certains détails de la fête, pensant qu'il faudrait un certain temps pour organiser la conférence à trois.

Quelques minutes plus tard, le téléphone sonna encore à son domicile et c'est donc son épouse qui décrocha :

- Ici Dr Riggs. Demandez à Rav Lipszyc d'être prêt à 11 heures.

Madame Lipszyc téléphona à son mari au Centre Loubavitch, sans réaliser que Dr Riggs et le directeur de la prison étaient encore au bout du fil. Elle put donc entendre la conversation :

- Dr Riggs : Je ne comprends pas la situation mais je dois vous avertir : ne faites pas de problèmes au rabbin ! Il a des relations dans le Bureau Oval (le bureau du Président dans la Maison Blanche).

A 11 heures, Dr Riggs rappela. Le directeur se confondit en excuses, ajoutant que, par la suite, il n'y aurait plus de limitations à l'action du rabbin – en tout cas pas sans l'en avertir quelques semaines à l'avance.

La fête de 'Hanouccah put donc se dérouler sans problème et le reste de l'année aussi. Puis un nouveau président fut élu. Le directeur de la prison estima que, certainement, les «amis» du rabbin avaient disparu avec l'administration Carter. Il téléphona au bureau du rabbin :

- Monsieur le rabbin ! Cette année, votre famille n'aura pas le droit d'entrer dans la prison pour les offices de Roch Hachana !

- Dans ce cas, je viendrai tout seul !

Le directeur n'avait pas prévu une telle réponse.

La veille de Roch Hachana, un des gardiens vint à la rencontre de Rav Lipszyc en s'excusant :

- Monsieur le rabbin ! Les mets spéciaux que vous avez apportés pour la fête doivent rester dehors ! J'ai reçu du directeur des instructions très strictes à ce sujet !

- Où est-il ? demanda Rav Lipszyc contrarié et

même hors de lui.

- Il est parti pour la journée. Son adjoint le remplace et il se trouve à l'autre bout de la prison.

- Appelez-le immédiatement ! Et passez-moi le combiné en attendant s'il vous plaît !

- Conscient que la situation n'était pas simple, le gardien sortit précipitamment de la pièce pour chercher l'adjoint du directeur. Entretemps, Rav Lipszyc téléphona à Madame Von Hague et lui expliqua le problème, ajoutant que la fête commençait dans vingt-cinq minutes.

- Monsieur le rabbin, ne vous inquiétez pas ! Je vous rappelle !

Quand le directeur-adjoint entra dans le bureau, Rav Lipszyc le regarda droit dans les yeux et affirma :

- Je vous tiens responsable pour les dégâts que vous allez causer !

L'adjoint du directeur était plutôt interloqué de la tournure des événements et du ton ferme du rabbin et, penaud, déclara :

- Moi, je vous laisse faire ! Mais demain, vous vous débrouillerez avec le directeur !

A ce moment, le téléphone sonna :

- Monsieur le rabbin ! Ici John Von Hague ! Tout a été arrangé ! Bonne fête à vous !

L'office du soir se déroula sans problème et Rav Lipszyc arriva épuisé dans sa chambre d'hôtel de l'armée située non loin de là. Sa famille n'avait pas pu passer la fête avec lui. Le lendemain, il reprit la route à 7 heures du matin.

Quand il arriva devant les murs barbelés, le gardien, anxieux, courut à sa rencontre :

- Bonjour, Monsieur le rabbin. Le directeur veut vous parler !

Le directeur était de retour mais était effondré sur son fauteuil en cuir comme une marionnette inanimée. Sa voix tremblait tandis qu'il murmurait : «Faites tout ce que vous voulez!».

La suite de la fête se passa normalement, Rav Lipszyc put sonner le Choffar devant tous les prisonniers juifs, prier avec eux et leur distribuer tous les mets traditionnels. Quand Rav Lipszyc retrouva sa famille après deux jours de fête, le téléphone sonna :

- Monsieur le rabbin ? C'est Dr Riggs ! Comment s'est passée votre fête ?

- Très bien, sans problème, Dieu merci !

- Je suis heureux d'entendre cela ! Mais puis-je vous demander un service ? Je vais vous donner mon numéro de téléphone personnel. En cas de problème, contactez-moi directement ! Cela évitera de déranger le Président lui-même !

Elie Estrin - *L'Chaim*  
Traduit par Feiga Lubecki

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce que les Seli'hot ?

Les Seli'hot sont des prières de supplications qui rappellent les besoins de l'homme mais aussi sa petitesse et ses faiblesses. En récitant les Seli'hot, le Juif procède à une introspection approfondie qui lui permet d'aborder la nouvelle année avec la crainte, l'humilité mais aussi l'assurance et la joie requises.

Dans les communautés ashkénazes et hassidiques, on commence à réciter les Seli'hot à partir du samedi soir précédant (d'au moins quatre jours) la fête de Roch Hachana : cette année **samedi soir 20 septembre** vers 1 heure 30. Puis on dit les Seli'hot, à partir du lundi 22 septembre, avant la prière du matin. On aura au préalable récité les «bénédictions du matin» ainsi que les bénédictions de la Torah.

On ne commence les Seli'hot qu'en présence de dix hommes adultes (plus de treize ans) afin de pouvoir prononcer le Kaddich.

Si possible, on reste debout pendant les Seli'hot, au moins lorsqu'on prononce les «Treize Attributs de Miséricorde» et le «Vidouy» (confession des fautes). Celui qui ne prie pas avec un Minyane (dix hommes) ne prononce ni les «Treize Attributs» ni les prières en araméen.

L'officiant s'enveloppe d'un «Talit» (châle de prière). S'il fait encore nuit, il ne prononcera pas la bénédiction : il serait alors préférable qu'il emprunte un Talit à un ami ou à la synagogue.

L'endeuillé (durant les sept premiers jours) ne sort pas de chez lui et ne peut donc aller à la synagogue pour les Seli'hot, excepté la veille de Roch Hachana (mercredi 24 septembre) où les Seli'hot sont particulièrement longues.

## Qu'est-ce que Erouv Tavchiline ?

Roch Hachana tombant cette année jeudi et vendredi, la fête est immédiatement suivie du Chabbat. Afin de pouvoir cuisiner vendredi pour le Chabbat, en utilisant uniquement un feu existant, une cérémonie particulière est nécessaire : le **Erouv Tavchiline**. Elle doit être pratiquée mercredi 24 septembre dans la journée, avant le début de la fête. Pour cela, on prend dans la main une 'Halla (un pain de Chabbat) et un plat cuisiné (un morceau de viande ou de poisson cuits ou encore un œuf dur), qui seront ensuite consommés pendant le Chabbat, et on dit la bénédiction: **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Al Mitsvat Erouv**. («Béni sois-Tu, Eternel, notre Dieu, Roi de l'univers, Qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné le commandement du Erouv»). **BÉDÈNE YÉHÉ CHARA LANA LAFOUYÉ OULVACHOULÉ OULÉATMOUNÉ OULÉADLOUKÉ CHÉRAGUA OULTAKANA OULMÉÉVAD KOL TSOR'HANA MIYOMA TAVA LECHABATA LANA OULE'HOL ISRAËL HADARIM BAÏR HAZOT**.

Puis on les mettra soigneusement de côté et on les consommera pendant un des repas de Chabbat.

La même cérémonie sera pratiquée la veille de Souccot et la veille de Chemini Atsérét.

## Que fait-on la veille de Roch Hachana (cette année mercredi 24 septembre 2014) ?

On ne récite ni le Ta'hanoune ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas du Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes, chacun récite le texte de «**Hatarat Nedarim**», l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ? Les hommes se coupent les che-

veux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que Dieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18). On allumera également une bougie qui dure au moins 48 heures, avant l'entrée de la fête.

## Que fait-on à Roch Hachana ?

**Mercredi 24 septembre 2014**, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana. (**avant 19h 26**, horaire de Paris) en récitant les bénédictions suivantes:

**1) : «Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone» ; et 2) : «Barou'h Ata Ado-nay Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé».**

(«Béni sois-Tu Eternel notre Dieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du jour du souvenir. Béni sois-Tu Eternel notre Dieu Roi du monde qui nous a fait vivre, exister et arriver à cet instant»).

**Après la prière du soir**, on se souhaite mutuellement : **«Lechana Tova Tikatev Veté'hatème»** - «Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année». Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Hallah dans le miel et non dans le sel (et ce, jusqu'à Hochana Rabba, mercredi 15 octobre inclus).

Ensuite on trempe un morceau de pomme douce dans le miel, on dit la bénédiction : **«Haètz»** et on ajoute : **«Yehi Ratsone Milfané'ha Chete'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka»** («Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce»). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

**Jeudi soir 25 septembre**, les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête (**après 20h 27**, horaire de Paris) à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions que la veille.

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

**Jeudi 25 et vendredi 26 septembre**, on écoute la sonnerie du Choffar. Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

**Jeudi après-midi**, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de **Tachli'h**.

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière «Avinou Malkénou» («Notre Père, notre Roi»). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la «Amida». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

Dimanche 28 septembre, c'est le jeûne de Guedalia (qui commence, à Paris, à 6h 12 et s'achève à 20h 15).

F.L.



## Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Vous pouvez également la déposer au **Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9<sup>e</sup> ou 55 rue Petit - Paris 19<sup>e</sup>**

Contactez-nous au **01 45 26 87 60**  
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

## Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### • Dimanche 14 septembre – 19 Elloul

**Mitsva positive n° 208** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller à la justesse des poids, des balances et des mesures justes et de vérifier minutieusement leur exactitude.

**Mitsva négative n° 271** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tricher dans l'arpentage des terrains, dans les mesures et dans les poids.

**Mitsva négative n° 272** : Il nous est interdit de conserver dans nos maisons des poids et des mesures défectueux, même si nous ne nous en servons pas.

### • Lundi 15 septembre – 20 Elloul

**Mitsva négative n° 246** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de commettre une fraude en ce qui concerne les limites des propriétés, soit de déplacer les bornes se trouvant entre notre terrain et celui du voisin, de manière à pouvoir revendiquer grâce à cette tromperie la propriété d'autrui comme la nôtre.

**Mitsva négative n° 243** : Il est interdit de séquestrer une personne juive.

### • Mardi 16 septembre – 21 Elloul

**Mitsva négative n° 245** : Il nous est interdit de commettre un brigandage, c'est-à-dire de prendre ouvertement et en usant de la force une chose qui ne nous revient pas.

### • Mercredi 17 septembre – 22 Elloul

**Mitsva négative n° 247** : Il nous est interdit d'usurper les dettes qui nous incombent, en les retenant ou en refusant de les payer.

### • Jeudi 18 septembre – 23 Elloul

**Mitsva négative n° 265** : Il nous est interdit de consacrer nos pensées à concevoir des projets visant à nous emparer de ce qui appartient à autrui.

### • Vendredi 19 septembre – 24 Elloul

**Mitsva négative n° 266** : Il nous est interdit de fixer nos pensées sur ce qui appartient à autrui, au point de les désirer intensément.

### Samedi 20 septembre – 25 Elloul

**Mitsva positive n° 194** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de rendre en nature un objet volé s'il existe encore en y ajoutant le cinquième de sa valeur ou d'en payer la contre partie en argent si l'objet a subi une transformation (irréversible).

### • Dimanche 21 septembre – 26 Elloul

**Mitsva négative n° 269** : Il nous est interdit de nous détourner d'un objet perdu. Au contraire, nous devons le prendre et le retourner à son propriétaire.

**Mitsva positive n° 204** : Il s'agit du commandement nous incombant de ramener un objet perdu à son propriétaire.

### • Lundi 22 septembre – 27 Elloul

**Mitsva positive n° 236** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

### • Mardi 23 septembre – 28 Elloul

**Mitsva positive n° 236** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

### • Mercredi 24 septembre – 29 Elloul

**Mitsva positive n° 236** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

**Mitsva négative n° 289** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous tuer les uns les autres.

**Mitsva négative 296** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accepter une rançon pour celui qui a commis délibérément un meurtre. Au contraire, on doit le mettre à mort dans tous les cas.

### • Jeudi 25 septembre – 1<sup>er</sup> Tichri

**Mitsva positive n° 225** : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons obliger un meurtrier involontaire à quitter sa ville et à aller habiter dans une ville de refuge.

**Mitsva négative 295** : Il est interdit d'accepter une rançon offerte pour l'auteur d'un homicide par négligence dans le but de le dispenser de l'exil (dans une ville de refuge). Au contraire, il doit subir l'exil dans tous les cas.

**Mitsva négative 292** : Il est interdit d'exécuter un criminel, au moment où il a déjà accompli sous nos yeux une transgression passible de la peine de mort, avant de l'avoir fait passer en jugement. Au contraire, il doit faire l'objet d'un procès et des témoins seront entendus par le tribunal. Il faut nous contenter de faire notre déposition et laisser au tribunal le soin de juger quelle sanction il y a lieu de prononcer contre lui.

### • Vendredi 26 septembre – 2 Tichri

**Mitsva positive n° 247** : Il s'agit du commandement qui nous enjoint de nous porter au secours d'une personne menacée par un agresseur, même au prix de la vie de ce dernier. En d'autres termes, nous devons tuer l'agresseur s'il nous est impossible de sauver la personne menacée sans cela.

**Mitsva négative n° 293** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir le moindre égard pour la vie d'un agresseur.

**Mitsva négative n° 297** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous abstenir de sauver la vie d'un Juif, lorsque nous le voyons en danger de mort et d'anéantissement, s'il est en notre pouvoir de le sauver.

**Mitsva positive n° 182** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de réserver six villes de refuge qui seront prêtes à accueillir tout homme ayant commis un homicide involontaire. Il faut aussi préparer l'accès à ces villes, en le maintenant en bon état et l'on n'y laissera pas d'obstacles empêchant le fugitif d'échapper à ses poursuivants.

### • Samedi 27 septembre – 3 Tichri

**Mitsva positive n° 181** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de briser la nuque d'une génisse si nous trouvons un mort dans un champ, dont on ne connaît pas le meurtrier.

**Mitsva négative n° 309** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer et labourer le bas-fond sauvage où on a brisé la nuque de la génisse.

**Mitsva négative n° 298** : Il nous est interdit de laisser les sources de danger ou des obstacles dans le domaine public et privé, pour éviter qu'ils ne soient la cause d'accidents mortels pour des hommes.

**Mitsva positive n° 184** : Il s'agit du commandement nous incombant d'éloigner toute embûche, tout danger qui pourrait menacer la sécurité de tous les endroits où nous demeurons, c'est-à-dire que nous devons construire une barrière autour des toits, puits, fossés et endroits similaires pour que personne n'y ou n'en tombe.

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### La préparation

Quand Machia'h viendra, il y aura une honte immense du fait du manque d'effort spirituel d'aujourd'hui. En ce temps-là aussi, l'effort spirituel existera mais pas la Techouva, la réparation du passé.

(D'après Séfer Hasi'hot 572 p. 85) H.N.

Retrouvez l'intégralité de l'étude  
du Séfer Hamitsvot  
sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par  
"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris  
Directeur de la publication: Y. Benhamou  
Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris  
Tiré à 40.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex  
ISSN 1762-5440

Comme chaque année, le **Beth Loubavitch** est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

## SONNERIES DU CHOFFAR de Roch Hachana

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou autres...

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au **01 45 26 87 60**

pour nous communiquer vos coordonnées



A l'occasion de **Vav Tichri**

50<sup>e</sup> Hilloula de la mère du Rabbi,  
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ז"ל

Le mouvement *Neché Oubnot 'Habad* a le plaisir de vous convier à une

## CONFÉRENCE

**Mardi 30 septembre 2014**  
à partir de 20h

dans les salons **'Haya Mouchka**  
49/51, rue Petit - 75019 Paris (Métro: Ourcq)

### BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch  
8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

30€ pour l'année  35€ pour l'U.E.

50€ abonnement de soutien

**Pensez  
à faire vérifier  
vos Téfilines  
et Mezouzot**

Un Sofer  
est à votre disposition  
au Beth Loubavitch  
8 rue Lamartine  
75009 Paris (M<sup>o</sup> Cadet)  
Tél: **01 45 26 87 60**



## CALENDRIER MAGNETIQUE 2014/2015

Horaires d'entrée et sortie  
de Chabbat et des fêtes

Possibilité d'envoi sur simple appel au

*Dans la limite  
des stocks disponibles* **01 45 26 87 60**

*Le Beth Loubavitch et ses Institutions Scolaires*

*souhaitent*

*Chana Tova Oumetouka*

*à toute la Communauté*

### Horaires d'entrée de **ROCH HACHANA**

#### PARIS — ILE DE FRANCE

1<sup>er</sup> soir\* mercredi 24/09 : **19h26** • 2<sup>e</sup> soir\*\* jeudi 25/09: (après) **20h27**

#### Horaires d'entrée de la fête en PROVINCE

	1 <sup>er</sup> soir* après	2 <sup>e</sup> soir** après	1 <sup>er</sup> soir* après	2 <sup>e</sup> soir** après	1 <sup>er</sup> soir* après	2 <sup>e</sup> soir** après	
Bordeaux	19.38	20.35	Marseille	19.14	20.11	Nice	19.07 / 20.03
Grenoble	19.13	20.11	Montpellier	19.20	20.17	Rouen	19.31 / 20.32
Lille	19.23	20.25	Nancy	19.11	20.11	Strasbourg	19.05 / 20.05
Lyon	19.16	20.14	Nantes	19.42	20.41	Toulouse	19.30 / 20.27

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat **HAAZINOU**

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée\* : **19h 22** • Sortie **20h 26**

#### Horaires d'entrée\* du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	19.34	Marseille	19.11	Nice	19.03
Grenoble	19.09	Montpellier	19.17	Rouen	19.27
Lille	19.19	Nancy	19.07	Strasbourg	19.00
Lyon	19.12	Nantes	19.38	Toulouse	19.26

à partir du dimanche 21 sept. 2014

Heure limite du Chema : **10h39** Pose des Téfilines : **6h33**

\* Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

**Jeûne (repoussé) de Guedalya : dimanche 28 sept. début : 6h 12 Fin: 20h 15**

\* Si vous allumez après le coucher du soleil, faites-le uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\* N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.